

Votre mission est d'**assurer l'encadrement des enfants et l'animation** sur les temps périscolaires pendant les accueils du matin, du midi ou du soir dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Aix-en-Provence (maximum 17 h / semaine). Cette mission vous est présentée sur les plans pratiques et réglementaires dans le "Livret de l'intervenant périscolaire" remis à la signature du contrat.

VOUS DEVREZ

- Prendre en charge les enfants durant les différents temps périscolaires (matin, midi et soir) ;
- Encadrer et assurer une surveillance active durant ces temps périscolaires, au réfectoire, dans la cour et dans les salles d'activités de l'école concernée ;
- Proposer de petites animations ludiques ;
- Favoriser le respect des enfants envers leurs camarades, le personnel, le matériel et les locaux ;
- Veiller au maintien de la propreté des lieux.

DANS QUELLES CONDITIONS ?

- Engagement annuel pour l'année scolaire 2026 - 2027 avec un minimum de 8 h / semaine et un maximum de 17 h / semaine ;
- Créneaux horaires réguliers à choisir en fonction de vos disponibilités (les lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

* Garderie du matin : 07h30 – 08h30

* Interclasse : 11h30 – 13h30

* Garderie du soir : 16h30 – 17h45

- Possibilité de bénéficier d'un repas pris en charge sur place entre 11h et 11h30 ;
- Rémunération : base SMIC Horaire.

COMMENT CANDIDATER ?

Vous pouvez :

- vous rendre sur le site de la Ville "Nos offres d'emplois" - rechercher Intervenant(e) périscolaire et postuler
- ou scanner le QR CODE présent sur ce document - cliquer sur le lien de l'offre dans la page Recrutement Périscolaire et postuler en ligne

En cas de difficultés, vous pouvez retirer ou déposer un dossier au :

19 rue Lisse Saint- Louis, Aix-en-Provence, Direction Éducation
Enfance Petite enfance, Service Administration Ressources